

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **onze avril, à 20h10**, le Conseil Municipal de la commune de Les Clefs, dûment convoqué le **22 mars 2024**, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien BRIAND, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10 + 3 POUVOIRS

Présents (10) : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORRADINI Roselyne (arrivée à 20h15, à la délibération n°2024-007) ; CORBINEAU Elodie ; MEILLIER Claire ; Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence ; Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît (arrivé à 20h28, à la délibération n°2024-008)

Excusé(s) (3) : Mme POYET-MOREUL Evelyne donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire
Mme HARZO Marie donne pouvoir à Mme CORBINEAU Elodie
M. LAMBERSSENS Dominique donne pouvoir à M. ALBANEL Xavier

Absent (1) : M. Pierre CREDOZ

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

DELIBERATION N° 2024-008	VOTE SUBVENTION A LA FARANDOLE DE MANIGOD ANNÉE 2024
-------------------------------------	---

Le Maire fait part au conseil municipal de la subvention d'équilibre sollicitée par l'Association La Farandole de Manigod pour l'année 2024 conformément à la convention d'objectif signée le 15/03/2022. Cf. Courrier ci-joint en date du 01 février 2024.

La Farandole de Manigod sollicite les montants suivants pour l'année 2024 :
Subvention Crèche : 41 701,43 €
Subvention centre de loisirs : 40 470,57 €
Soit un total de 82 172,00 €

Le Maire précise que la clef de répartition pour cette subvention d'équilibre a été réalisée en fonction de la fréquentation journalière des enfants selon leur commune d'origine, sur la base de l'année 2023.

Le Maire constate que le montant de la subvention ne cesse d'augmenter depuis 4 ans et propose d'augmenter de 10% le montant de la subvention qui avait été allouée en 2023, soit $55\,029,20\ € + 10\% = 60\,532,12\ €$, montant auquel il faut retirer 5 000 € alloué par la CAF à la Farandole, soit $60\,532,12\ € - 5\,000\ € = 55\,532,12\ €$

Le Maire précise qu'en 2024, il y aura 2 enfants de plus en crèche par rapport à 2023. Il propose d'intégrer ce surcoût au montant de la subvention à verser à La Farandole.
Sachant qu'un enfant coûte 16 349 € par an (montant communiqué par la Farandole de Manigod), il convient d'ajouter $16\,349\ € \times 2\ \text{enfants} = 32\,698\ €$
Ainsi la part pour la commune des Clefs selon la clef de répartition est de $32\,698\ € \times 25,30\ \% = 8\,272,60\ €$

Par conséquent, le maire propose au conseil d'attribuer une subvention de $63\,804,72\ € (55\,532,12\ € + 8\,272,60\ €)$ à la Farandole de Manigod pour l'année 2024.

DELIBERATION
N° 2024-008 (SUITE)

VOTE SUBVENTION A LA FARANDOLE DE MANIGOD ANNÉE
2024

Le Conseil, après avoir entendu le Maire et délibéré, par 12 voix pour (dont 3 pouvoirs) et 1 abstention :

ACCEPTTE d'attribuer à La Farandole de Manigod une subvention d' un montant de 63 804,72 € pour l' année 2024.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

Buleux

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17/04/24

ID : 074-217400795-20240411-2024_008_DE-DE